

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 74/00

ÉFAI – 000573 – ASA 22/006/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées  
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer*

## PEINE DE MORT/ CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES

JAPON

trois prisonniers dont on ignore l'identité

Londres, le 5 septembre 2000

Il semble que les autorités se préparent à ôter la vie à trois prisonniers aux alentours du 8 septembre. Les procédures d'exécution se déroulent en secret au Japon et les noms des condamnés à mort dont la date d'exécution est arrêtée ne sont jamais officiellement confirmés.

Afin de minimiser les critiques des parlementaires et de l'opinion publique, le gouvernement programme en général les exécutions en été et en hiver, au cours des vacances de la Diète (Parlement japonais), ou pendant les jours fériés. L'intersession du Parlement prend fin au cours de la seconde quinzaine de septembre. Des exécutions ont eu lieu à la même période l'année dernière.

Aucun condamné à mort n'a encore été tué au Japon depuis le début de l'année et le gouvernement pourrait procéder à ces exécutions dans le but d'afficher sa détermination dans la lutte contre le crime. Le Premier ministre Yoshiro Mori a été réélu en juin, mais avec une majorité réduite. Pour renforcer sa position, le gouvernement entend montrer qu'il combat activement la criminalité, notamment au vu de la multiplication des infractions commises par des mineurs.

Le recours en grâce d'un des trois condamnés à mort qui semblent devoir être prochainement exécutés a été récemment rejeté. Ces trois prisonniers sont incarcérés sous le coup de sentences capitales depuis plus de six ans.

Des membres du mouvement abolitionniste japonais ont l'intention d'organiser des rassemblements tournants devant les centres de détention de Tokyo et Nagoya où sont incarcérés ces trois prisonniers.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Japon, les autorités ôtent la vie aux condamnés à mort de manière arbitraire. Ils sont exécutés par pendaison, sans que leurs proches et leurs avocats en soient informés. Le ministre de la Justice signe les ordres d'exécution le lundi et les exécutions se déroulent le jeudi ou le vendredi suivant.

Au 31 août 2000, 113 personnes étaient emprisonnées sous le coup de sentences capitales au Japon.

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue une violation du droit à la vie et la peine la plus cruelle et inhumaine qui soit. L'Organisation appelle le gouvernement du Japon à mettre fin aux exécutions, à commuer toutes les condamnations à mort prononcées dans ce pays et à prendre des mesures en vue de l'abolition de ce châtiment. Le moratoire sur les exécutions instauré *de facto* de 1989 à 1993 n'avait suscité aucune opposition notable de la part de la population.

**ACTION RECOMMANDÉE : courrier électronique / fax** (en japonais, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé à l'idée que trois personnes risquent d'être incessamment exécutées ;
- exhortez le gouvernement à mettre fin au rituel arbitraire et cruel de ces exécutions secrètes, en instaurant un moratoire immédiat sur les exécutions dans l'attente de l'abolition de la peine de capitale ;
- appelez le gouvernement japonais à ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

**APPELS À :**

**Premier ministre :**

Mr MORI Yoshiro  
Prime Minister

**Fax :** 81 3 3581 3883

**Courriers électroniques :** [jpm@kantei.go.jp](mailto:jpm@kantei.go.jp)

Vous pouvez également envoyer votre appel *via* le site  
Internet suivant :

<http://www.ijnet.or.jp/sorifu/kantei/foreign/comment.html>

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier  
ministre,

**COPIES À :**

**Journal :**

*Asahi Shimbun*

**Fax :** 81 3 3545 0285 / 3593 0438

**Journal :**

*Japan Times*

**Fax :** 81 3 3453 5456

**Ministre de la Justice :**

Mr YASUOKA Okiharu  
Minister of Justice

**Fax :** 81 3 3592 7008 / 5511 7200 (*via* le service chargé de  
l'information du public et des relations extérieures)

**Courriers électroniques :** [webmaster@moj.go.jp](mailto:webmaster@moj.go.jp)

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**Journal :**

*Yomiuri Shimbun*

**Courriers électroniques :** [gaihou@tokyo.yomiuri.co.jp](mailto:gaihou@tokyo.yomiuri.co.jp)

**Fax :** 81 3 3245 1277 / 3581 0434

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Japon dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 3 OCTOBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*